

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 février 2010**

Décision n° **B-2010-1404**

commune (s) :

objet : Contrôle du débit des hydrants (poteau d'incendie et accessoires) sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1er février 2010

Compte-rendu affiché le : 9 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip (pouvoir à M. Da Passano), Arrue, Barge, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Bouju, Julien-Laferrière (pouvoir à Mme David M.).

Absents non excusés : MM. Charrier, Charles, Rivalta.

Bureau du 8 février 2010**Décision n° B-2010-1404**

objet : **Contrôle du débit des hydrants (poteau d'incendie et accessoires) sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution d'un marché de prestations de contrôle du débit des hydrants sur le territoire de la Communauté urbaine.

Ces prestations ont pour objet de mesurer les caractéristiques hydrauliques d'un hydrant (poteau d'incendie et accessoires) et de fournir des éléments d'aide à la décision pour l'acceptation ou le refus des travaux réalisés (remplacement d'hydrants, renouvellement ou changement de canalisation...).

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse trois fois une année.

Le marché comporterait un engagement de commande de 60 000 € HT minimum et 90 000 € HT maximum par an ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure concernant l'attribution du marché pour les prestations de contrôle du débit des hydrants sur le territoire de la Communauté urbaine.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents pour un montant annuel minimum de 60 000 € HT et maximum de 90 000 € HT, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale - assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine - réseau hydraulique de défense incendie - opération 1804 - individualisée pour 2010 à hauteur de 2 200 000 € TTC, par délibération n° 2010-1229 en date du 11 janvier 2010.

6° - Les montants maximum annuels à payer de 90 000 € HT, soit 107 640 € TTC, seront prélevés chaque année sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010, 2011, 2012 et 2013 - comptes 215 220 et 231 531 - fonction 0113.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2010.